

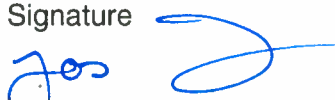


AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	20 avril 2018	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Création d'un comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante	5 Point
--	----------------

Responsable du dossier Madame Josée Fortin, directrice, Services à la vie étudiante	Signature 	Date
---	---	-------------

Préparé par
Émilie Giroux-Gareau, agente de recherche et de planification, direction des Services à la vie étudiante

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENTS ANNEXÉS

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS

Synthèse du dossier

Suite à la création des Services à la vie étudiante en 1993, des processus de révision des services ont eu lieu en 2003 puis en 2011. Or, la situation des étudiantes, étudiant a passablement évolué depuis ce temps. D'une part, la population étudiante se diversifie de plus en plus, ce qui amène les étudiantes, étudiants à avoir des besoins particuliers. À titre d'exemple, le Service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap a vu le nombre de ses usagères, usagers bondir de 778 % en 10 ans. La demande pour des services spécialisés est donc importante.

D'autre part, alors que les besoins s'accroissent, les ressources financières pour leur part, sont décroissantes. Dans les dernières années, la diminution des effectifs étudiants ainsi que l'augmentation des besoins particuliers des étudiantes et des étudiants ont mis une forte pression sur les ressources financières et humaines des Services à la vie étudiante.

Rappelons que depuis sa création en 1993, les SVE sont financés par une cotisation étudiante et par la subvention spécifique du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) pour les services aux étudiants¹. Ces deux sources de financement sont basées sur le nombre des effectifs étudiants équivalents temps complet, communément appelé EETP. C'est donc dire que la baisse des effectifs étudiants occasionne une diminution des ressources financières disponibles pour répondre aux nombreux besoins des étudiantes et des étudiants. D'après les données disponibles, cette tendance à la baisse tendra à s'accroître dans les prochaines années.

L'UQAM, avec ses valeurs de démocratisation et d'accessibilité, s'inscrit totalement dans le mouvement d'éducation inclusive². Pour faire figure de leader en la matière, il importe de repenser les façons de faire. Ainsi, la conjugaison d'une hausse des demandes de services et d'une baisse des ressources financières et humaines exige que l'on analyse attentivement les besoins et que l'on revoie les priorités. Précisons que la masse salariale représente 93% du budget des SVE.

En somme, sept ans après le dernier exercice du genre et considérant la préoccupation constante des SVE d'offrir un soutien adapté et actuel et de continuer à contribuer de façon significative à la réussite des étudiantes et des étudiants et par conséquent à la mission de l'UQAM, il y a lieu de réunir des représentantes, représentants étudiants et institutionnels pour procéder à une analyse exhaustive des services et des besoins des étudiantes et des étudiants afin de recommander des priorités d'actions.

Coprésidence et composition du comité

Il est proposé que le comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante soit coprésidé par une représentante institutionnelle, un représentant institutionnel et une étudiante, un étudiant. Mentionnons que cette composition s'inspire du comité qui avait été créé pour la révision des services aux étudiants en 2011.

De plus, il est proposé que le comité soit composé de :

Membres votants :

- sept (7) représentantes, représentants désignés par les associations étudiantes facultaires,
- la vice-rectrice à la vie académique ou sa déléguée, son délégué,
- la directrice des Services à la vie étudiante,
- une, un employé des Services à la vie étudiante
- trois (3) autres représentantes institutionnelles, représentants institutionnels désignés par la vice-rectrice à la vie académique ;

Membres observateurs, observatrices :

- toute observatrice, tout observateur sur invitation du Comité
- deux (2) personnes-ressources des SVE.

Enfin, nous proposons que les décisions soient prises aux deux tiers des votes des membres présents.

1

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaire_universites_2017-2018.pdf

²Résolution 2016-CE-12960 et 2017-CE-13263

Mandat du comité

Le comité aura pour mandat de :

- Étudier l'offre de services et les besoins des étudiantes et étudiants afin d'établir les priorités d'action et, s'il y a lieu, déterminer les développements nécessaires en matière de services, dans le respect des ressources physiques des Services à la vie étudiante ;
- Analyser les ressources budgétaires, matérielles et humaines allouées aux services aux étudiantes, étudiants ;
- Évaluer les sources de financement des services aux étudiantes, étudiants et proposer des solutions à la problématique récurrente du sous-financement de ces services ;
- Analyser les mécanismes de participation au Comité de la vie étudiante et à ses sous-comités, incluant la rémunération des étudiantes, étudiants siégeant aux instances ;
- Considérer et favoriser l'emploi étudiant.

Fonctionnement du comité

Le comité commencera ses travaux en octobre 2018 et devra les avoir terminés en mai 2019.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Comité de la vie étudiante

Projet de résolution

Création d'un comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante

RÉSOLUTION 2018-CVE-

- ATTENDU les documents déposés en annexe ;
- ATTENDU les processus de révision et d'évaluation des services aux étudiantes, étudiants qui ont eu lieu aux 8 à 10 ans depuis la création des Services à la vie étudiante ;
- ATTENDU la dernière révision des services aux étudiantes, étudiants en 2011 ;
- ATTENDU les nouvelles réalités et les besoins associés à la diversification de la population étudiante, particulièrement, les étudiantes, étudiants en situation de handicap, les étudiantes, étudiants étrangers, les étudiantes, étudiants parents, les étudiantes, étudiants autochtones et les autres populations émergentes ;
- ATTENDU l'importance de réviser le panier des services offerts par les Services à la vie étudiante pour répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants et les soutenir dans la réalisation de leur projet de vie universitaire;
- ATTENDU que depuis 1993, les Services à la vie étudiante sont financés par une cotisation étudiante et par la subvention spécifique du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) pour les services aux étudiants;
- ATTENDU la baisse des effectifs étudiants qui a effet sur les revenus provenant des sources de financement des Services à la vie étudiante;
- ATTENDU la situation budgétaire précaire des Services à la vie étudiante ;
- ATTENDU les discussions en séance ;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante :

CRÉE un comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante, composé de :

- sept (7) représentantes, représentants désignés par les associations étudiantes facultaires,

- la vice-rectrice à la vie académique ou sa déléguée, son délégué,
- la directrice des Services à la vie étudiante,
- une, un employé des Services à la vie étudiante
- trois (3) autres représentantes institutionnelles, représentants institutionnels désignés par la vice-rectrice à la vie académique ;
- toute observatrice, tout observateur sur invitation du Comité et
- deux (2) personnes-ressources des SVE ;

MANDATE le comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante à (sans ordre de priorité) :

- Étudier l'offre de services et les besoins des étudiantes et étudiants afin d'établir les priorités d'action et, s'il y a lieu, déterminer les développements nécessaires en matière de services, dans le respect des ressources physiques des Services à la vie étudiante ;
- Analyser les ressources budgétaires, matérielles et humaines allouées aux services aux étudiantes, étudiants ;
- Évaluer les sources de financement des services aux étudiantes, étudiants et proposer des solutions à la problématique récurrente du sous-financement de ces services ;
- Analyser les mécanismes de participation au Comité de la vie étudiante et à ses sous-comités, incluant la rémunération des étudiantes, étudiants siégeant aux instances ;
- Considérer et favoriser l'emploi étudiant ;

ENTÉRINE le principe de coprésidence du comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante par une membre, un membre institutionnel et une étudiante, un étudiant ;

ENTÉRINE le principe de prise des décisions aux deux tiers des membres présents ;

DEMANDE au comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante de déposer un rapport de mi-mandat à la réunion du Comité de la vie étudiante de février 2019 et un rapport final à une réunion extraordinaire en mai 2019.